

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2016/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2016

DCM N° 16-12-15-24

Objet : Désaffection, déclassement et cession d'une emprise publique communale rue Jean Burger à Metz.

Rapporteur: M. LIOGER

La SCI DENIZ II, représentée par Monsieur Seyfi ERAYDIN, est actuellement propriétaire d'une brasserie située 1 rue François Simon à Saint-Julien-les-Metz en limite avec la commune de Metz.

Afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à son établissement, conformément à la réglementation de l'accessibilité handicap et PMR dans les établissements existants recevant du public, ladite société envisage la création d'une rampe sur le côté droit de son commerce. Pour ce faire, elle sollicite l'acquisition d'une emprise d'environ 12 m² à distraire des terrains communaux adjacents.

Il est donc proposé de désaffecter et de déclasser cette emprise de 12 m² en vue de sa cession à ladite société, et ce, moyennant le prix de 2 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues ;

VU l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU la demande formulée par la SCI DENIZ II ;

VU l'évaluation du service France Domaine ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DESAFFECTER et de DECLASSER** une emprise foncière d'environ 12 m² à distraire des parcelles relevant du domaine public communal, cadastrées sous :

BAN DE VALLIERES

Section 14 n° 50 – 1 ha 46 a 88 ca
Section 14 n° 52 – 3 a 14 ca

- **DE CEDER** cette emprise à la SCI DENIZ II représentée par Monsieur Seyfi ERAYDIN – 1 rue François Simon à Saint Julien les Metz ou, avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle ;
- **DE REALISER** cette transaction foncière pour le prix de 2 000 € ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'arpentage, les frais d'acte et honoraires de notaire étant supportés par l'acquéreur ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE**, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h15 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ